

Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE de la Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne du 10 février 2018

Sont présents ou représentés les clubs de :

- CHARLEVILLE MEZIERES, Président M. Laurent SIMONS – 10 voix
- CE GIVET, Présidente Mme Isabelle DIOT – 5 voix
- CE RETHEL Sportif ESC, Présidente Mme. Nadine RODRIGUES – 7 voix
- CE CHALONS EN CHAMPAGNE, mandat donné à M. Daniel BUSSY – 8 voix
- CE REIMS, Président M. Yannick SIMON – 10 voix
- CE REIMS EUROPE ESC, mandat donné à M. Robert NORMAND – 4 voix
- CE UJB ST DIZIER, Présidente Mme Marie-Christine SIMON – 7 voix

Soit 07 clubs présents sur 20, représentant 51 voix sur 108. Le quorum du quota des voix est atteint, soit 27 voix.

Sont excusés :

MM Paul FOURNIÉ (CHAUMONT), Ludovic HAMET (CHALONS) mandat M.BUSSY, Didier BONNE (SEDAN).

Clubs non représentés :

CE SEDAN, CE 03 ARMES 08, CE VOUZIERES, CE AIX EN OTHE, SA ESCRIME TROYES-TG, CE BAR/AUBE, CE EPERNAY, ACADEMIE SABRE LASER, CE LA RAPIERE DE SEZANNE, CE VITRY LE FRANÇOIS, CE CHAUMONT, CE MOUSQUETAIRE DE JOINVILLE, CE PAYS DE LANGRES.

Sont également présents :

- Monsieur Claude GAMOT, Président d'honneur,
- Madame Françoise FORGET, trésorière de la Ligue, faisant fonction de secrétaire de séance, en l'absence de M. Alain FEBVRE, Secrétaire, excusé
- Monsieur Marc SALACH, Vice -Président de la Ligue,
- Madame Martine CHEVALME licenciée au CE UJB ST DIZIER,
- Monsieur Guy CHEVALME licencié au CE UJB ST DIZIER,
- Monsieur Jean-Luc DIOT, licencié au CE de GIVET,
- Monsieur Frederick LECHEIN, licencié au CE RETHEL SPORTIF ESC,
- Monsieur Jean-Claude MANCEAUX, licencié au CE TROYES TG,
- Maître Herbert VERON, CTS de la Ligue d'Escrime Champagne-Ardenne.
- Madame Marie-Christine, Secrétaire employée de la Ligue.

La séance est ouverte à 11h45 en présence de M.LAFONT président du Comité Régional d'Escrime Grand Est selon l'ordre du jour suivant :

-  Présentation du projet des Statuts Comité Interdépartemental d'Escrime Champagne-Ardenne (CID)
-  Vote des statuts
-  Questions diverses

1/Présentation du Projet des Statuts du CID

Le projet des statuts du Comité Interdépartemental d'escrime de Champagne-Ardenne a été présenté au Comité Directeur de la Ligue et a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité, sous réserve que l'art.11, concernant le nombre de membres du Comité Directeur, prévu à 12, soit complété, ce nombre paraît insuffisant compte tenu de la structuration des quatre départements. Mr LAFONT pense qu'il s'agit d'un élément pouvant être adapté au niveau du Grand Est (les actuels Comités Directeurs de Lorraine et d'Alsace étant eux aussi beaucoup plus nombreux), sans opposition a priori de la F.F.E.

Par suite, l'article 11, est complété comme suit : « 12 membres au moins » (au lieu de 12 membres) étant entendu que la prochaine Assemblée Générale de 2019 précisera le nombre maximum de membres du Comité Directeur, en cohérence avec la politique du Grand Est ; à défaut le nombre de 12 membres sera acté si aucune modification n'a été validée avant l'Assemblée Générale Elective de 2020.

A noter qu'en application de cet article 11, le Comité Directeur actuel de la Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne, composé de 36 membres, restera en place jusqu'au jour de l'Assemblée Générale de 2020.

Il est passé au vote sur le projet de statuts modifié comme précisé ci-dessus.

2/Vote des Statuts

Celui-ci est adopté à l'unanimité. En application de l'art.24 les statuts de la Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne sont annulés et remplacés par les statuts présentement votés sous le nom de « Statuts du Comité Interdépartemental d'Escrime de Champagne-Ardenne ».

3/Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

La séance est levée à 12h30.

*Fait à Châlons en Champagne
Le 10 fév. 2018* La Secrétaire de séance,

Françoise FORGET

0303 2020